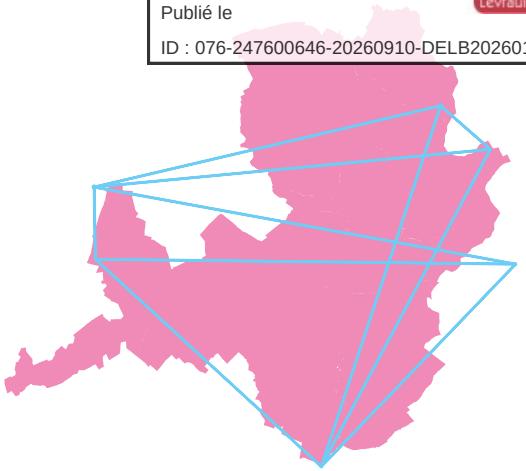


RAPPORT ANNUEL

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE



# PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

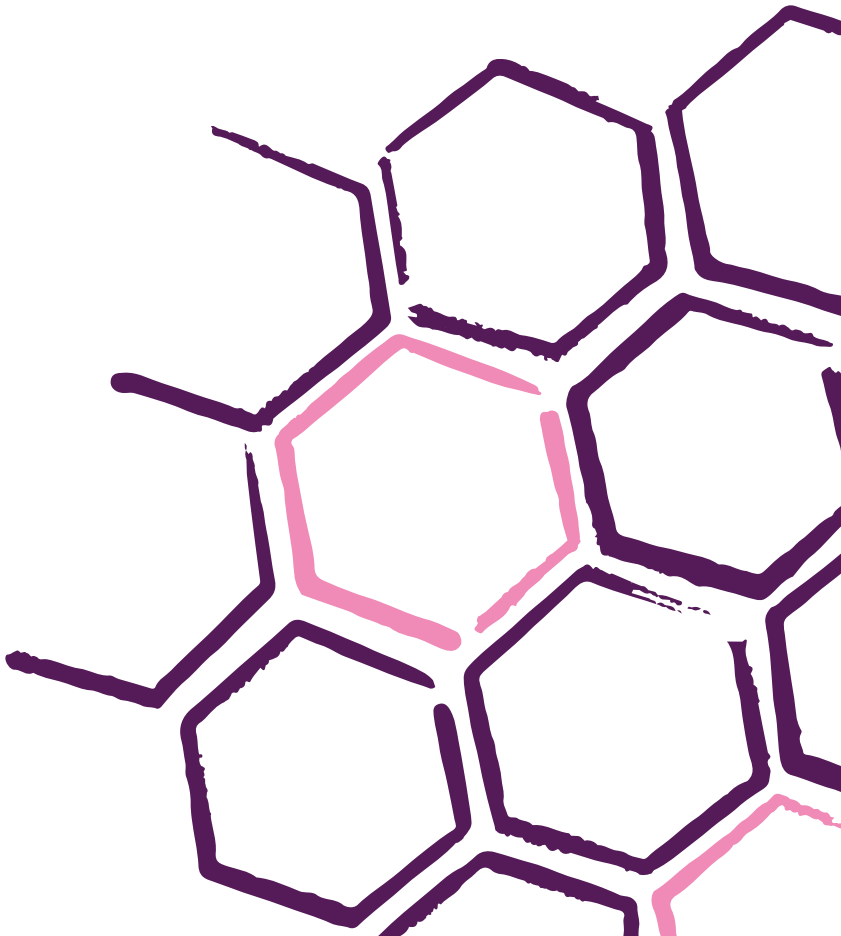
# 2025

CAUX AUSTREBERTHE

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# SOMMAIRE

Présentation 3
L'organisation générale 5
Les faits marquants de 2025 8
Les déchets en totalité 16
La déchèterie de Villers Écalles 18
La recyclerie « Le Maillon Normand » 20
Les coûts 21
Conteneurs et composteurs 23
Le traitement 24



Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# PRÉSENTATION

## POURQUOI UN RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS ?

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, (article D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

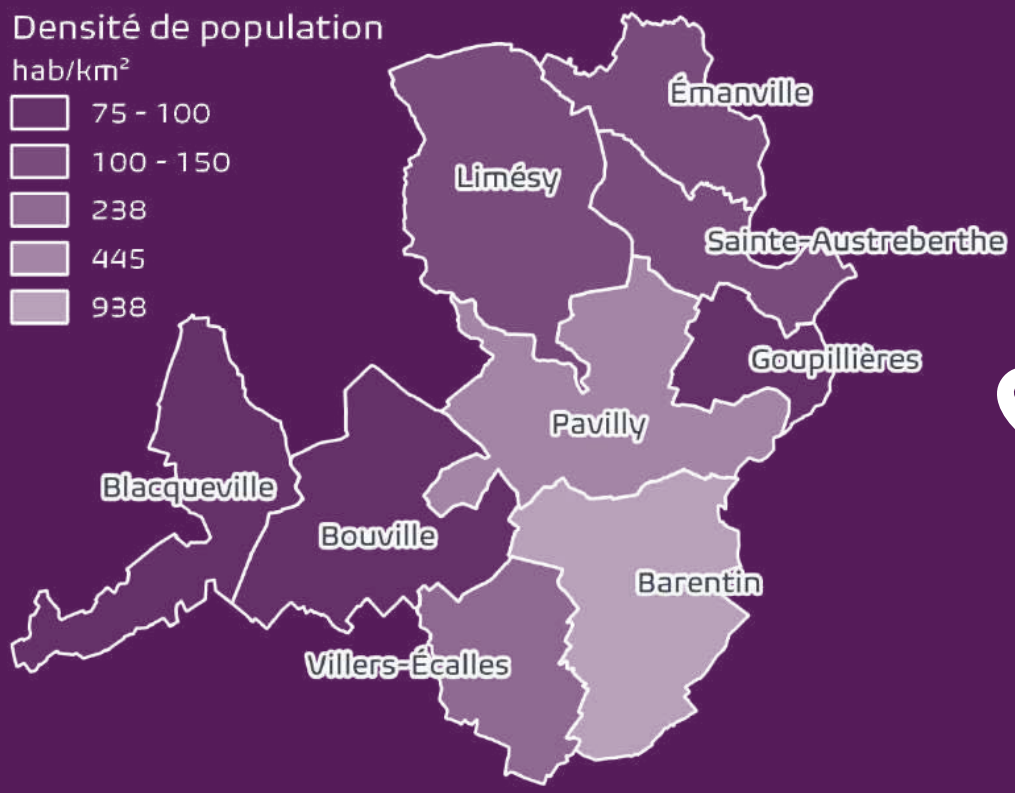
Ce rapport annuel vise un double objectif : Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.

Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est également un élément illustrant l'intégration de la politique déchets, dans la politique développement durable de la collectivité.

Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE



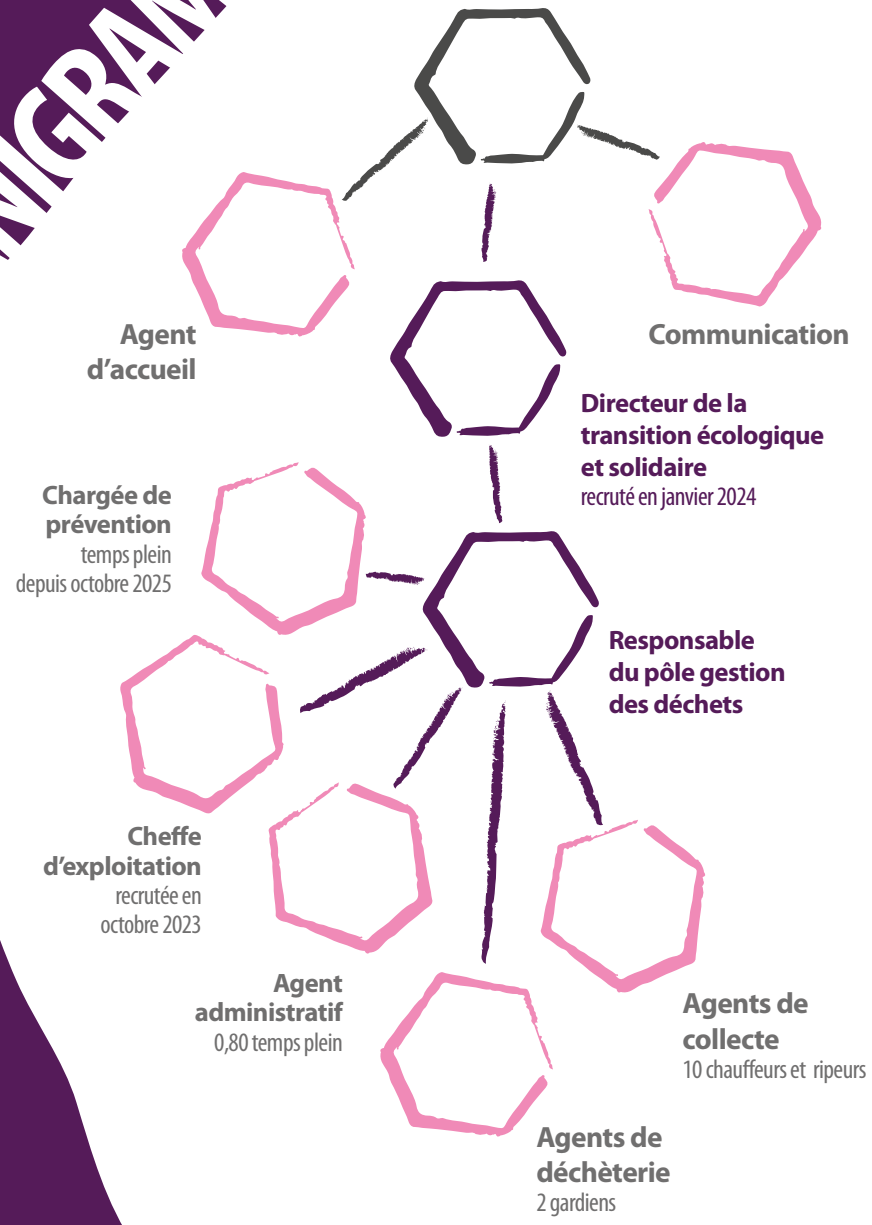

La Communauté de communes Caux-Austreberthe est une collectivité de Seine-Maritime (Région Normandie) de typologie mixte à dominante urbaine, née en 2002.

À l'origine composée de 7 communes, elle s'étend en 2017 aux communes de Blacqueville et Bouville.

**9 communes**

**25 536 habitants**

# ORGANIGRAMME

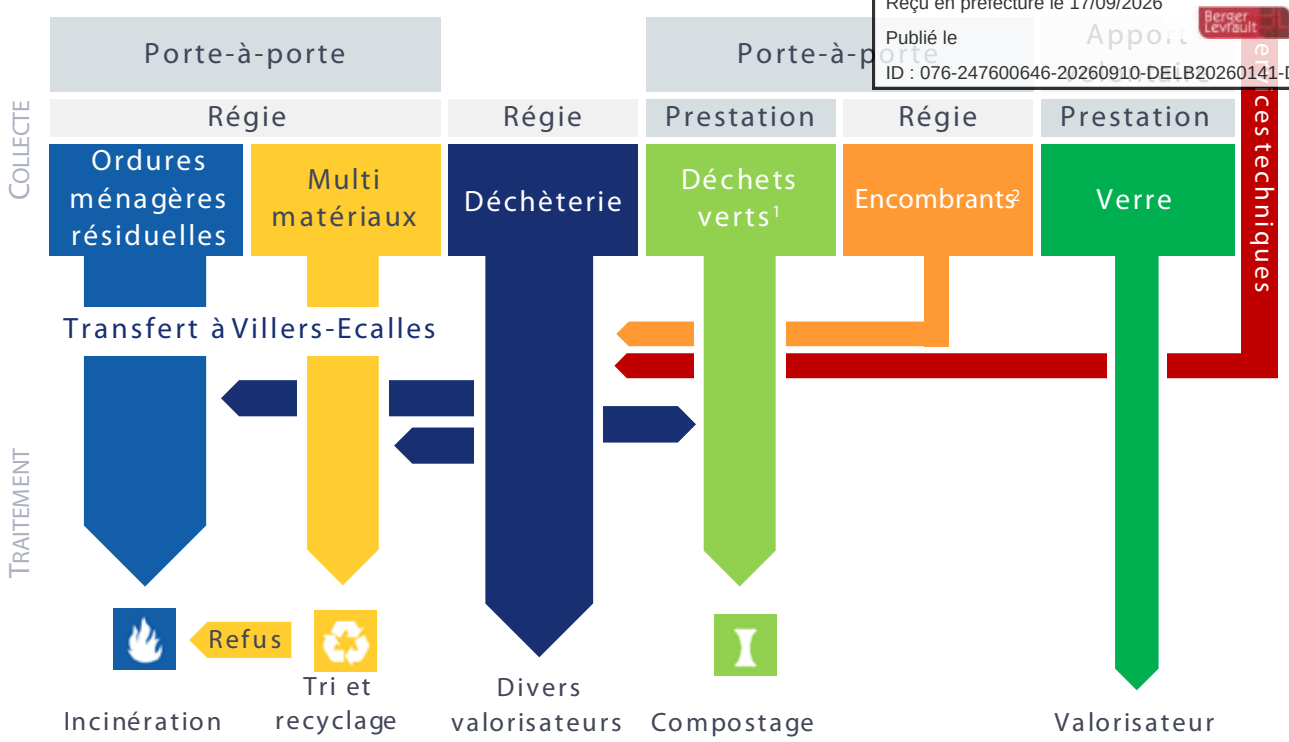


Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Caux-Austreberthe exerce la compétence collecte sur son territoire depuis le 1er janvier 2018. Auparavant, la collecte était exercée en régie communale par Barentin et Pavilly, et en prestation sur les autres communes.

L'accueil des usagers sur la déchèterie de Villers - Ecalles est géré en régie. Les compétences gestion du bas de quai des déchèteries et traitement de l'ensemble des déchets collectés sont transférées au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). L'extension des consignes de tri est en place depuis 2017 sur le territoire du SMEDAR.




[1] Barentin, Pavilly et Limésy

[2] habitats individuels des communes de Barentin et Pavilly

# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

6 camions bi-compartimentés dont 1 ancien ont parcourus 58 494 km en 2025.

## L'EMPLOI

- un directeur de la transition écologique et solidaire recruté en janvier 2024

-une chargée de prévention des déchets - temps plein depuis octobre 2025

- une cheffe d'exploitation recrutée en octobre 2023

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LA PRÉVENTION

- 214 jours d'accident de travail pour 5 agents au total en 2025

## LES FORMATIONS SUIVIES

- Office 365
- Séminaire «l'impact de l'IA dans nos métiers et politiques publiques»
- Recyclage amiante avant Mai 2025
- L'utilisation du logiciel QGIS : initiation
- Formation interne à la déontologie
- Formation Guide composteur
- Formation préalable obligatoire des assistantes et des assistants de prévention
- L'entretien professionnel : un acte de management
- L'hygiène, la sécurité et la prévention des risques en propreté publique
- La manipulation des déchets dangereux ou toxiques en déchèterie
- L'hygiène, la sécurité et la prévention des risques en propreté publique
- L'habilitation électrique BS BE manoeuvre (personnels non-électriciens) : formation initiale
- FCO 5 Jours

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# L'ORGANISATION GÉNÉRALE



## LES COLLECTES EN PORTE À PORTE



Les **ordures ménagères résiduelles** sont collectées en bacs individuels ou collectifs, à couvercles bleus.



Le flux **multi-matériaux** est collecté en bacs individuels ou collectifs, à couvercle jaune.



Les **déchets verts** sont collectés en prestation avec Véolia, uniquement entre fin mars et mi-novembre, en bacs sur Barentin, en sacs sur Pavilly et Limésy.



Les **encombrants et la ferraille** sont collectés en vrac, sur appel, sur les communes de Barentin et Pavilly uniquement en habitats individuels.

## ERREUR DE TRI

Lors de la collecte, les agents sont vigilants à la qualité du tri : du scotch « Erreur de tri » est apposé sur les contenants collectifs si les consignes ne sont pas respectées. Une cravate « Erreur de tri » est positionnée sur la poignée des bacs individuels avec mention de l'erreur constatée pour faciliter le tri.

## L'APPORT VOLONTAIRE

Les colonnes aériennes sont implantées sur le territoire pour la collecte du **verre**. Ces colonnes sont vidées et nettoyées en prestation par VEOLIA Propreté.

**Nous avons actuellement 67 colonnes, ce qui donne un ratio de 381 habitants par colonne.**

## LA COLLECTE DU MARCHÉ DE PAVILLY

Les cartons du marché de Pavilly sont collectés tous les jeudis en prestation par l'association APCAR. Le tonnage collecté n'est pas mesuré, il est estimé à 7 tonnes.

## LE TRANSFERT

Les ordures ménagères résiduelles et le flux multimatériaux sont vidés par la régie au quai de transfert de Villers-Ecalles, à côté de la déchèterie. Le SMEDAR se charge de transporter ces déchets jusqu'à son Ecopôle VESTA au Grand-Quevilly.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# ORGANISATION

## DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

| Flux | Ordures Ménagères Résiduelles | DMR | Encombrants | Papiers / Verre | Verre |
|---|---|---|---|---|---|
| Population desservie | 25 536 | 25 536 | 18 611 | 20 187 | 25 536 |
| Couverture du territoire en % | 100 | 100 | 73 | 79 | 100 |
| Mode de gestion | Porte-à-porte | Porte-à-porte | Porte-à-porte | Porte-à-porte | Apport volontaire |
| Fréquence | C0,5 / C1 | C0,5 / C1 | À la demande selon commune | De fin mars à mi-novembre | C0,5 |

### NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE

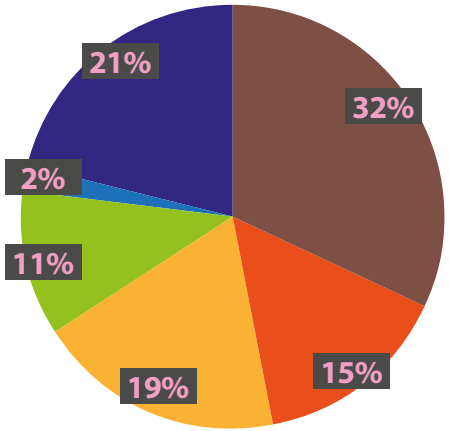
La puce permet de faciliter l'identification des conteneurs par rapport à l'adresse d'affectation et sont référencés sur un portail dédié.

Il existe une variété importante d'équipements sur le territoire en fonction des facteurs suivants :

- Typologie du flux collecté
- Volume du contenant en fonction de la composition du ménage
- Date d'attribution du matériel

Une partie du parc de bacs sur le territoire est pucée. Il s'agit des conteneurs d'ordures ménagères dotés par le SOMVAS (Syndicat des Ordures Ménagères de la Vallée de l'Austreberthe et Seine) entre 2013 et fin 2017 ainsi que les nouvelles dotations distribuées par Caux-Austreberthe. 1849 nouveaux bacs en 2025 dont 586 à couvercle jaune dotés sur les quartiers des communes de Barentin et Pavilly pour adapter la capacité à la modification de fréquence de collecte bimensuelle.






### MOTIFS DE CHANGEMENT DE BACS

- Dotation collecte bimensuelle
- 1ères demandes
- Bacs cassés lors de la collecte
- Bacs cassés suite à l'usure
- Bacs incendiés — 0%
- Bacs disparus
- Changement de capacité

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES FAITS MARQUANTS DE 2025



## PILOTAGE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Opérationnelle depuis le 1er juillet 2024, la redevance spéciale s'applique sur le territoire de Caux-Austreberthe auprès des entreprises, commerces, associations, administrations et activités du service public qui produisent des déchets assimilés aux déchets ménagers.

Jusqu'alors, les professionnels collectés par le service public n'étaient soumis à aucune redevance ni taxe, en dépit d'une présentation parfois conséquente de déchets. Afin de respecter le principe du pollueur-payeur et de manière à se conformer à la loi, la collectivité a eu l'obligation d'instaurer une redevance spéciale pour ce type d'usager.

Seuls les usagers non ménagers du service public de gestion des déchets qui produisent une quantité de déchets, exprimée en volume, supérieure ou égale à celle définie par le seuil d'assujettissement dans la dernière délibération en vigueur, sont assujettis à la redevance spéciale. En 2025, le seuil d'assujettissement voté par les élus était de 660 L hebdomadaires ordures ménagères et déchets recyclables compris.

Lors de chaque changement de situation (changement de propriétaire, modification de l'activité, installation sur le territoire...), la chargée de mission prévention des déchets convient d'un rendez-vous sur site afin d'établir un diagnostic des besoins en bacs d'ordures ménagères et recyclables. Ces rendez-vous sont essentiels pour établir le conventionnement ou non du professionnel à la redevance spéciale, mais ils sont également une porte d'entrée pour expliquer le fonctionnement de ce service public, sa complexité et la nécessité de respecter les consignes de tri.

À noter qu'il est possible pour le professionnel de recourir à un prestataire privé avec fourniture de justificatifs.

Lors de l'établissement de la convention avec le site concerné, les informations sont rigoureusement inscrites dans une base de données pour y faire figurer le nombre de semaines d'activités par an, les capacités et nombres de bacs hebdomadaires présentés à la collecte par flux, les fréquences de collecte ainsi que toutes données nécessaires à la facturation.

Une fois ce travail achevé, les professionnels sont équipés de bacs spécifiques à serrures gravitaires, empêchant les dépôts externes à l'activité sur site.

Au 31 décembre 2025, Caux Austreberthe recense **55 redevables** (42 privés et 13 publics) avec **100 sites redevables** au total, dont le seuil d'assujettissement atteint 660 litres de déchets hebdomadaires pour les deux flux, ordures ménagères et/ou multimatériaux.

Annuellement, **ces 100 sites redevables produisent 7 611 120 L de déchets assimilés aux déchets ménagers**, avec 4 259 070L d'ordures ménagères résiduelles et 3 352 050L de déchets ménagers recyclables. Soit en moyenne 76 111 L chaque semaine.

En 2025, **les recettes de la redevance spéciale s'élèvent à 288 639,86 € avec une moyenne par site de 2 886,39 €**.

## ACHÈVEMENT DU PILOTAGE DE L'EXTENSION DE LA COLLECTE BIMENSUELLE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS RECYCLABLES POUR LES DERNIERS QUARTIERS DU TERRITOIRE

Depuis son démarrage en 2022, la modification des fréquences de collecte pour les Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers Recyclables est arrivée à terme.

Entre avril et décembre 2025, ce sont les 14 derniers quartiers des communes de Barentin et Pavilly qu'il restait à couvrir. Ainsi, 3 210 foyers ont réceptionné au préalable un nouveau calendrier de collecte ainsi qu'un formulaire d'ajustement de la capacité du bac jaune et de dotation d'un composteur.

Ils ont par la suite été invités à venir récupérer leur nouveau bac de recyclables, un composteur ainsi qu'un bioseau au sein de leur quartier. Pour chaque composteur distribué, une formation sur son utilisation a été réalisée par les Alchimistes ainsi que par la chargée de mission prévention des déchets. 799 foyers sont venus récupérer un composteur (210L ou 400L) au cœur de leur quartier, soit 25% des foyers des 14 quartiers concernés.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

Le SMEDAR était également présent à chaque manifestation pour tenir un stand de sensibilisation sur le recyclage et répondre à toutes les questions des usagers sur le tri des déchets ménagers.

Au total, ce sont maintenant l'ensemble des foyers individuels du territoire, à savoir 8 333 foyers, qui sont concernés par le ramassage des déchets ménagers toutes les 2 semaines. À noter que 45% des foyers individuels disposent d'un composteur offert par Caux Austreberthe.

Ces modifications de fréquence ont des conséquences sur les tournées de collecte, qui sont ajustées en collaboration avec les agents de collecte. La fin du pilotage de l'extension de la collecte tous les 15 jours engendre une réorganisation et une révision générale des tournées, travail prévu en 2026. Ce travail essentiel permet d'harmoniser les cartes de tournées, de minimiser le haut-le-pied et prévoir une homogénéisation des tournées en fonction des semaines paires et impaires.

## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : UNE NOUVELLE SOLUTION POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Depuis du 1er janvier 2024, la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) impose aux collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers de proposer aux habitants des solutions de tri à la source des biodéchets.

Caux Austreberthe propose depuis 2022 une solution de compostage individuel pour les foyers individuels avec un jardin par la dotation d'un composteur gratuit et d'une formation à son utilisation.

En ce qui concerne les habitats collectifs, il a été décidé, après une expérimentation concluante, d'**étendre le maillage de Points d'Apports Volontaires (PAV) biodéchets** sur les communes de Barentin et Pavilly, à proximité des habitants concernés.





Ces équipements fonctionnent par badge (support matériel similaire à celui de la déchèterie de Villers Ecalles) et permettent aux usagers de déposer leurs déchets alimentaires quotidiennement afin de les valoriser. On estime que **ces déchets représentent 30% du poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles**.

Pour trouver les bons emplacements, accessibles aux usagers, mais également aux agents de collecte, un travail de terrain a été réalisé en partenariat avec les communes et bailleurs du territoire. Le 4 juillet 2025, **les 13 premiers PAV installés ont été inaugurés**. L'installation des 46 autres points est prévue courant 2026 (59 au total).

Les biodéchets sont acheminés au quai de transfert IPODEC de Le Petit-Quevilly pour être traités en méthanisation.

Un plan de communication efficace pour sensibiliser les usagers a été établi depuis juillet 2025, avec de la communication ponctuelle et globale.

Ponctuellement, le porte-à-porte réalisé par la chargée de mission prévention des déchets, et parfois conjointement avec les gardien.nes des immeubles, permet de présenter le projet et son fonctionnement auprès des habitants (démarche pour avoir un badge, fonctionnement du point de collecte, détail des intérêts économiques, sociaux et environnementaux). **7 sessions de porte-à-porte ont permis en 2025 de rencontrer 95 foyers demeurant à proximité de l'un des 13 premiers PAV biodéchets installés.**

L'ensemble des gardien.nes de chez Logeal, Logeo et Habitat 76 disposent de tous les éléments afin de pouvoir répondre aux usagers en dehors des sessions de porte-à-porte.

La communication globale est une communication trimestrielle avec un envoi des statistiques de remplissage de chaque PAV aux bailleurs pour un affichage dans les parties communes de chaque immeuble. Cela permet aux habitants de suivre l'impact et l'importance de leur geste de tri.



Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES FAITS MARQUANTS DE 2025

## VALORISATION DES DÉCHETS VERTS
## ORGANISATION DE SESSIONS DE BROYAGE À DOMICILE

Pour une troisième année consécutive, les sessions de broyage à domicile ont une nouvelle fois été proposées aux usagers du territoire. Cette prestation gratuite s'inscrit dans la politique de réduction des déchets que s'efforce d'alimenter Caux Austreberthe. Elle est destinée uniquement aux communes du territoire qui ne disposent pas de la collecte en porte-à-porte des déchets verts.

Cet outil permet d'éviter la prolifération des déchets verts en les réduisant à la source et in fine disposer de broyat tout en évitant des déplacements en déchèterie pour l'apport de branchages.

**Au total, 12 foyers ont été bénéficiaires de l'opération entre le 20 septembre et le 22 novembre 2025 :**

- 3 foyers de Blacqueville
- 1 foyer de Bouville
- 2 foyers de Emanville
- 1 foyer de Goupillières
- 3 foyers de Sainte-Austreberthe
- 2 foyers de Villers-Ecalles

Le broyeur s'est rendu au domicile des différents inscrits, et les habitants ont pu conserver le broyat afin de l'utiliser pour le paillage de leur jardin ou bien comme matière sèche au sein du composteur.











## RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS OPÉRATION MULCHING 2025

Cette cinquième édition de l'opération Mulching a une nouvelle fois été un succès. Cette année, 132 demandes ont été reçues, et **124 ont été acceptées** (la plupart des refus sont dus à l'achat du robot avant la date du lancement de l'opération).

Les 124 subventions accordées font atteindre le montant de 29 628,73 € pour un budget voté de 30 000€.

L'acquisition d'un robot mulching permet de **réduire la production de déchets verts type gazon**, car cet outil coupe et hache finement l'herbe et la laisse sur place. Ainsi, environ 30% des déchets verts sont ainsi évités.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# SIXIÈME ÉDITION POUR L'OPÉRATION CAUX'COTTES

Le vendredi 6 juin 2025, deux poules pondeuses et un livret de conseils aux adoptants ont été remis aux familles sélectionnées pour la sixième édition de l'opération Caux'Cottes (le poulailler ayant été récupéré par les familles au préalable). Après avoir reçu 58 demandes, **47 familles** se sont vu octroyer des poules de diverses espèces : des Gournay proposés par le Conservatoire des Races Avicoles Normandes (CSRAN) et des poules traditionnelles rousses et noires issues de l'élevage GAZAN.

Le nombre de foyers disposant de poules grâce à cette opération s'élève à **484. Avec 185 kilos par habitant d'Ordures Ménagères Résiduelles en 2025, nous estimons l'évitement annuel de l'ordre de 2 087kg/an pour ces 47 familles avec une moyenne de 24% de déchets en moins présentés à la collecte.**

La réduction des biodéchets au sein d'un foyer de Caux Austreberthe est optimisé par cette action mais également par la possibilité de recevoir gratuitement un composteur.



# SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

## DU 22 AU 30 NOVEMBRE 2025

Cette année, la Semaine Européenne de réduction des Déchets (SERD) a eu pour thématique les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E). Ils regroupent l'ensemble des appareils fonctionnant à l'électricité ou contenant des composants électroniques (électroménagers, téléphones, jouets électriques...). Ces déchets sont complexes à traiter, car ils contiennent des matériaux précieux comme l'or, le cuivre ou le platine, mais aussi des substances dangereuses comme le mercure, le plomb...

Afin de **sensibiliser les habitants du territoire à la gestion et au recyclage de ces déchets**, plusieurs actions ont été mises en place. Ces dernières ont mobilisé différents acteurs afin de rappeler le rôle de chacun sur ce sujet. Le jeudi 27 novembre, un atelier de réparation a été réalisé en collaboration avec le Maillon Normand (voir page 12).

Le vendredi 28 novembre, les directeurs/directrices des écoles volontaires ont été récompensés à la suite de leur participation à un challenge de collecte inter-écoles. Les écoles participantes ont eu 3 semaines pour collecter le plus de petits D3E auprès des parents d'élèves. L'objectif était de favoriser leur recyclage et comprendre l'impact de ce tri. Au total, **340kg de D3E collectés dans 5 écoles, dont 94 téléphones et 19 tablettes.** Ce sont respectivement les écoles de Blacqueville, les Genêts de Sainte-Austreberthe et l'école Albert Mallet de Limésy qui ont rapporté le plus de petits D3E (par rapport au nombre d'enfants par école), gagnant alors ce concours.

Le samedi 29 novembre, les agents de collecte ont récupéré **20 D3E** auprès de 9 foyers du territoire à la suite de leur inscription. Ces objets collectés ont pu être valorisés par les éco organismes présents en déchèterie de Villers-Ecalles (Envie et Ecosystem). Enfin, durant la semaine complète de la SERD, un challenge de collecte a été mis en place au sein des locaux de Caux Austreberthe. Résultat ; **4 kilos** de D3E collectés. Ils ont été valorisés par nos éco-organismes partenaires (Envie et Ecosystem).







Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES FAITS MARQUANTS DE 2025






## LE CAFÉ RÉPARE EN COLLABORATION AVEC LE MAILLON NORMAND





À l'occasion de la Semaine Européenne de réduction des Déchets 2025, **le premier café répare a été organisé en collaboration avec Le Maillon Normand**. Il s'agit d'atelier de réparation, ouvert à tous sur inscription, les usagers apportent un appareil en panne, et avec l'aide des bénévoles, essaient de le réparer. Il s'agit d'atelier participatif, ou le partage et la réparation sont au cœur du projet.

Ces ateliers permettent d'allonger la durée de vie des appareils, en privilégiant la réparation plutôt que l'achat. Pour ce premier atelier, **20 appareils ont été testés** (cafetière, four, aspirateur, machine à coudre, radio...). Certains nécessitaient un nettoyage, d'autres appareils avaient uniquement besoin d'une nouvelle pièce. Finalement, seul 2 appareils étaient hors service.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE










# EXPÉRIMENTATION DU DÉSHYDRATEUR DE BIODÉCHETS DANS LES ÉCOLES

Afin de produire moins de déchets, et plus de ressources, Caux Austreberthe a investi dans l'achat d'un déshydrateur de biodéchets (subventionné à 50% par la Région Normandie et 30% par le fonds vert PCAET). Cette machine broie et assèche les restes alimentaires déposés dans son tambour, afin de créer du "séchat", un amendement organique.
Les écoles du territoire ont la possibilité de tester cette machine afin de **gérer sur place l'ensemble des restes alimentaires produits au sein des cantines scolaires**.
L'école de Blacqueville est la première école à avoir essayé le déshydrateur en 2025. Cela leur a permis de transformer **167,9kg de déchets alimentaires en 60,5kg de séchât**, utilisé par les services techniques de la commune.

De plus, une journée de sensibilisation au tri a été réalisée avec les enfants du territoire. Au programme de cette journée : tri de déchets domestiques apportés par les enfants, découverte du fonctionnement du composteur et du déshydrateur.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# PRODUCTION D'UN LIVRET DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Afin de **sensibiliser les habitants et de favoriser les bons réflexes**, un livret dédié à la lutte contre les dépôts sauvages et l'abandon d'encombrants a été réalisé en 2025.

Ce document rappelle ce qu'est un dépôt sauvage, les impacts environnementaux et sanitaires qu'il génère, ainsi que les sanctions encourues. Il met surtout en avant **les solutions alternatives locales** permettant d'éviter les dépôts sauvages :

- Dépôt des encombrants en déchèterie,
- Utilisation des bornes textiles,
- Don d'objets et de mobilier à la ressourcerie Le Maillon Normand,
- Recours à l'obligation « 1 pour 1 » pour la reprise des équipements électriques et électroménagers lors de l'achat d'un appareil neuf,
- Don ou vente entre particuliers.

Ce livret a vocation à **accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets, à encourager le réemploi et à rappeler que chaque objet peut trouver une solution adaptée**, plutôt que d'être abandonné dans l'espace public.
























Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# SOUTIEN À L'ORGANISATION DE CLEAN WALK

Cette année encore, Caux Austreberthe a accompagné les initiatives locales de Clean Walk en prêtant du matériel adapté : pinces, gants, sacs et pesons. Ce soutien a permis l'organisation de plusieurs Clean Walks sur le territoire, notamment :

- La Clean Walk organisée par le Conseil municipal des jeunes de Barentin, avec **22 kg** de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés ;
- La Clean Walk annuelle de Bouville, qui a permis de ramasser **350 kg** de Déchets Ménagers Assimilés ;

Au total, **ces actions ont contribué à retirer plus de 372 kg de déchets de l'espace public et des espaces naturels**.

Au-delà du prêt de matériel, les équipes de Caux Austreberthe se mobilisent également pour sensibiliser les enfants au tri des déchets et aux bons gestes à adopter au quotidien. Ces interventions permettent de donner du sens aux opérations de nettoyage et de rappeler que la prévention, le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous.










# SENSIBILISATION DU PUBLIC SUR LE TRI DES DÉCHETS

Comme chaque année, le SMEDAR assure un programme d'ateliers et d'actions de proximité auprès de publics variés (scolaires, familles, associations...). Au total, ce sont **57** interventions assurées par les assistants de communication de proximité, incluant des animations en établissements scolaires, la tenue de stand de sensibilisation lors de clean walk, ainsi que la présence sur des forums et événements locaux. Au total, ces dispositifs ont permis de sensibiliser **4 212** personnes aux enjeux de la réduction des déchets.

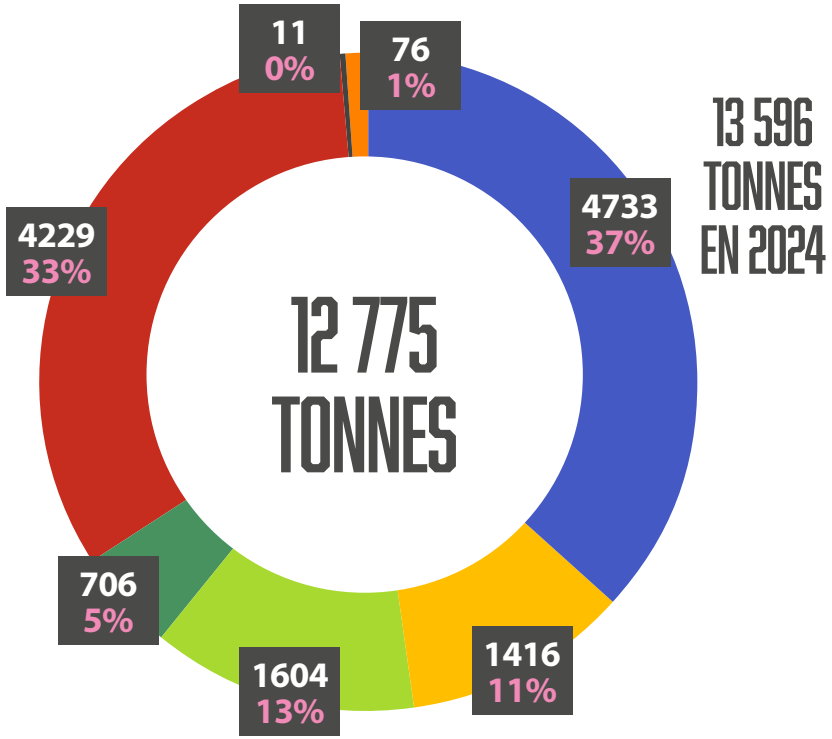
Les thématiques abordées durant ces ateliers couvrent l'ensemble du cycle de vie des déchets : récupération et réemploi, consignes de tri, démarches zéro déchet au quotidien, mais aussi des visites pédagogiques (centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique VESTA). Ces actions visent à **ancrer les bons réflexes écocitoyens, à favoriser la réduction à la source et à améliorer la qualité du tri**, en lien avec les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES DÉCHETS EN TOTALITÉ

## QUELQUE CHIFFRES

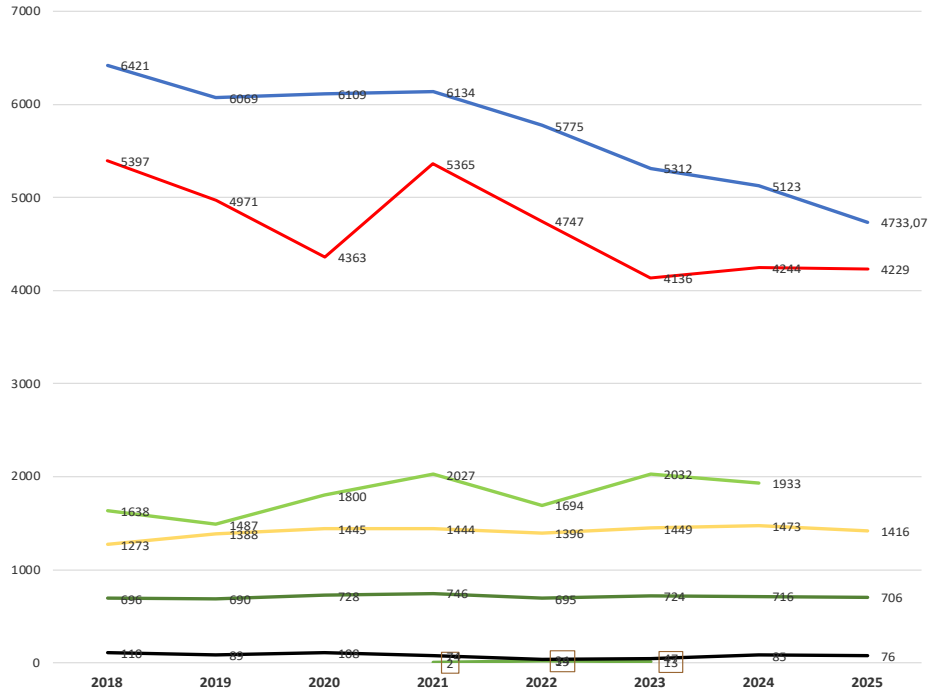
| Flux | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | entre 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ordures ménagères résiduelles | 6421 | 6069 | 6109 | 6134 | 5775 | 5312 | 5123 | 4733 | -26,29 % |
| Multimatériaux | 1273 | 1388 | 1445 | 1444 | 1396 | 1449 | 1473 | 1416 | 11,22 % |
| Déchets verts en porte-à-porte | 1638 | 1487 | 1800 | 2027 | 1694 | 2032 | 1933 | 1604 | -2,08 % |
| Verre | 696 | 690 | 728 | 746 | 695 | 724 | 716 | 706 | 1,47 % |
| Déchèterie | 5397 | 4971 | 4363 | 5365 | 4738 | 4127 | 4244 | 4229 | -21,64 % |
| Biodéchets dans les établissements scolaires primaires | - | - | - | 2 | 19 | 13 | 17 | - | |
| Biodéchets en points d'apports volontaire | - | - | - | - | - | 9 | 6 | - | |
| 17 points d'apport volontaire biodéchets et 19 établissements scolaires primaires | | | | | | | | 11 | |
| Déchets des services techniques municipaux | 110 | 89 | 108 | 74 | 34 | 47 | 85 | 76 | -30,93 % |
| **TOTAL GLOBAL DES DECHETS CAUX-AUSTREBERTHE** | **15535** | **14694** | **14553** | **15792** | **14351** | **13713** | **13596** | **12775** | **-17,76 %** |




13 596 TONNES EN 2024

### LES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2025

- Ordures ménagères résiduelles
- Multimatériaux
- Déchets verts en porte-à-porte
- Verre
- Déchèterie




### ÉVOLUTION DES TONNAGES DES FLUX ENTRE 2018 ET 2025

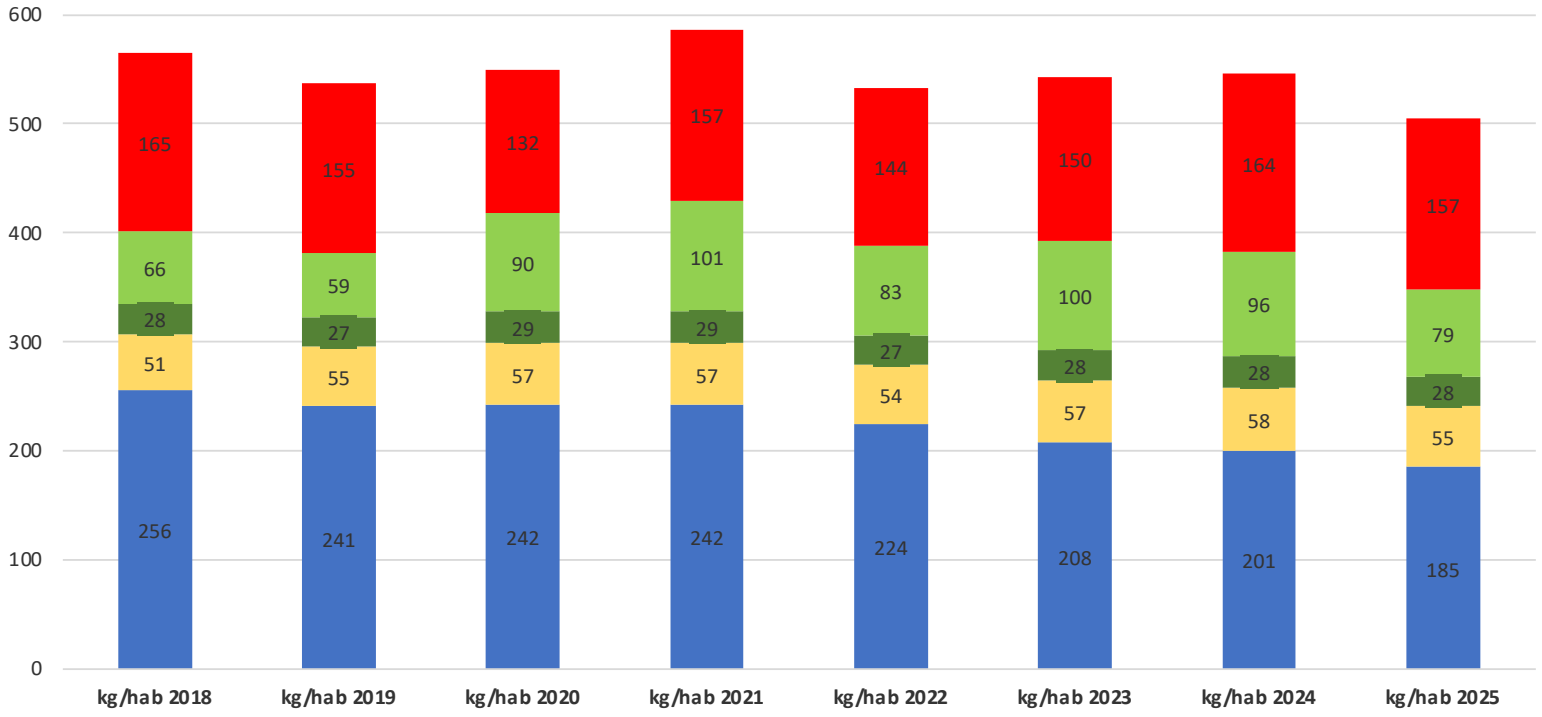
- 17 points d'apport volontaire biodéchets et 19 établissements scolaires
- Déchets services techniques municipaux

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES DÉCHETS EN TOTALITÉ

# QUELQUE CHIFFRES

## PRODUCTION DE DÉCHETS : ÉVOLUTION DES RATIOS/AN/ HABITANTS ENTRE 2018 ET 2025



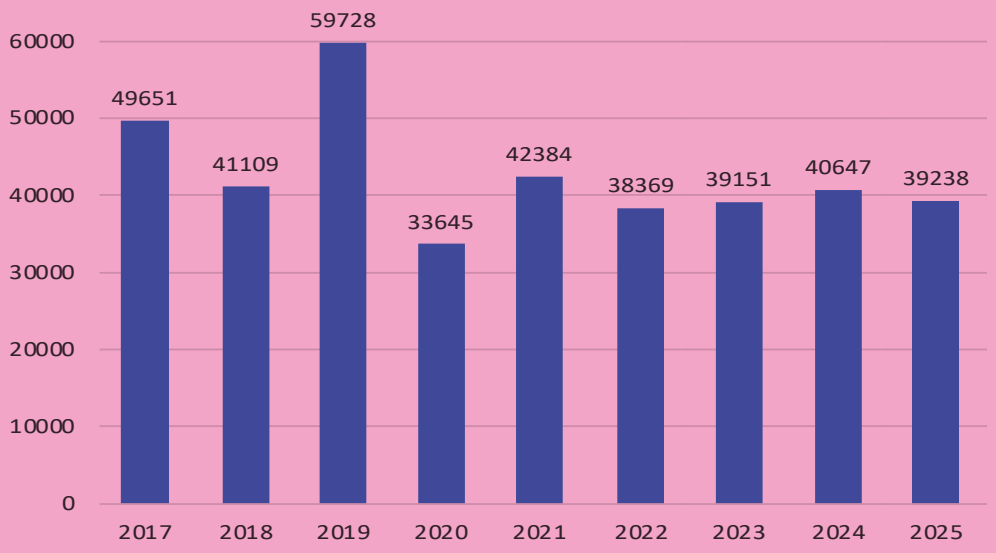

| TOTAL | 566 | 537 | 550 | 586 | 533 | 543 | 546 | 505 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

OMR | Multimatériaux | Déchets verts en porte-à-porte | Verre | Déchèterie

# LA DÉCHÈTERIE DE VILLERS-ÉCALLES




## NOMBRE DE PASSAGES À LA DÉCHÈTERIE ENTRE 2017 ET 2025




Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

## Admis


Déchets verts (tonte & taille d'arbres)


Encombrants incinérables (bois, plastique...)


Encombrants non-incinérables (Matelas, placo-plâtre)


Ferraille


Gravats (dépôt avec présence du gardien)


Cartons


Verre


Piles


Huile de vidange


Amiante (prendre rendez-vous avec la déchetterie)

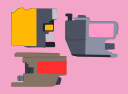

Déchets diffus spécifiques*



Équipements électriques


Mobilier


Textile


Cartouches usagées d'imprimantes


Pneus de voitures (limité à 4/an)

## Interdits


Déchets industriels


Activités de soins Médicaments


Déchets dangereux**


Déchets putrescibles***

* Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) : peintures, vernis, colles, solvants et hydrocarbures, aérosols, produits chimiques dangereux, acides et bases, tubes fluorescents, produits phytosanitaires, comburants solides, batterie, huile végétale, radiographies, produits laboratoire, produits non-identifiés, outillage de peinture, flacon protoxyde d'azode, filtres à huile, bouteille de gaz, emballages vides souillés, exctinteurs.

** Déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et l'environnement : inflammables / toxiques / corrosifs / explosif autre que les DDS.

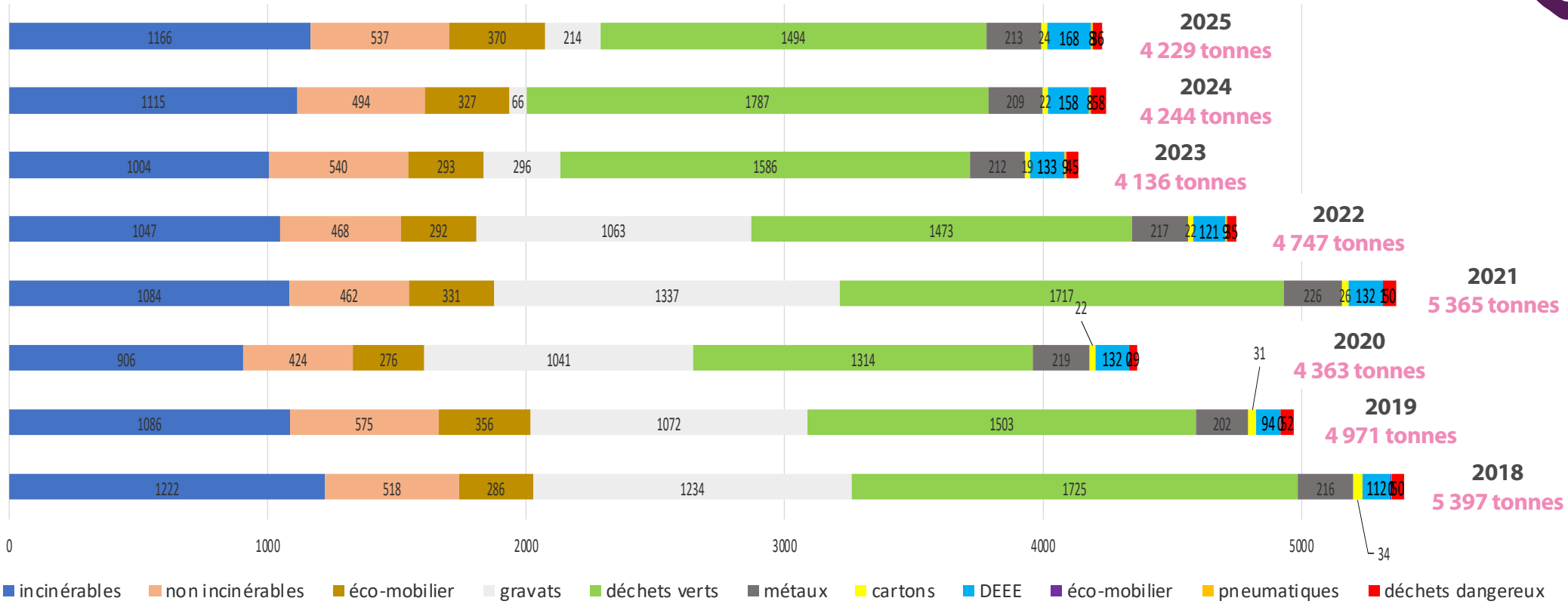
*** Déchets susceptibles de se dégrader spontanément dès leur production, autre que coupe de jardin, taille de bois et branchage. Exemples : déchets de légumes ou de fruits, déchets de viande...

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES TONNAGES EN DÉCHÈTERIE

## QUELQUES CHIFFRES

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHETTERIE ENTRE 2018 ET 2025




Entre 2024 et 2025, les tonnages réceptionnés en déchèterie ont diminué de 15 tonnes, tous déchets confondus, soit une diminution globale de 0,35%; la majorité des flux sont stables ou en légère augmentation sauf les déchets verts caractérisés par une baisse de tonnages de l'ordre de 16,4%. Les filières appelées eco-organismes (mobilier,métaux,D3E) qui génèrent des soutiens sont en hausse

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LA RECYCLERIE
# LE MAILLON NORMAND



La Recyclerie Le Maillon Normand à Barentin, portée par la Croix-Rouge Insertion, est un lieu solidaire dédié au réemploi et à l'économie circulaire. Sur 1 700 m², elle propose meubles, vêtements, électroménager et objets de seconde main, tout en accompagnant chaque année plus de 60 personnes en insertion professionnelle.

**En 2025, elle a accueilli 56 personnes en parcours d'emploi, parmi lesquelles 73 % bénéficiaient du RSA, 44 % étaient des femmes et 10 % des travailleurs handicapés.**

Un caisson dédié au maillon Normand est présent à la déchèterie de Villers-Ecalles pour que les usagers puissent y déposer directement tous les objets en bon état.

### 2,265 tonnes d'objets récupérés en déchèterie de Villers-Ecalles par le Maillon Normand en 2025



## Les objets admis (en bon état)



Meubles (canapés, armoires, fauteuils..)




Équipements électriques et électroniques



Vaisselle & ustensiles de cuisine



Textiles, linge, chaussures, bagages



Outils de jardinage



Outils de bricolage



Vélos



Mobilier de jardin



Livres



Jouets

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES COÛTS

## LES CHIFFRES CLÉS (EN € TTC)



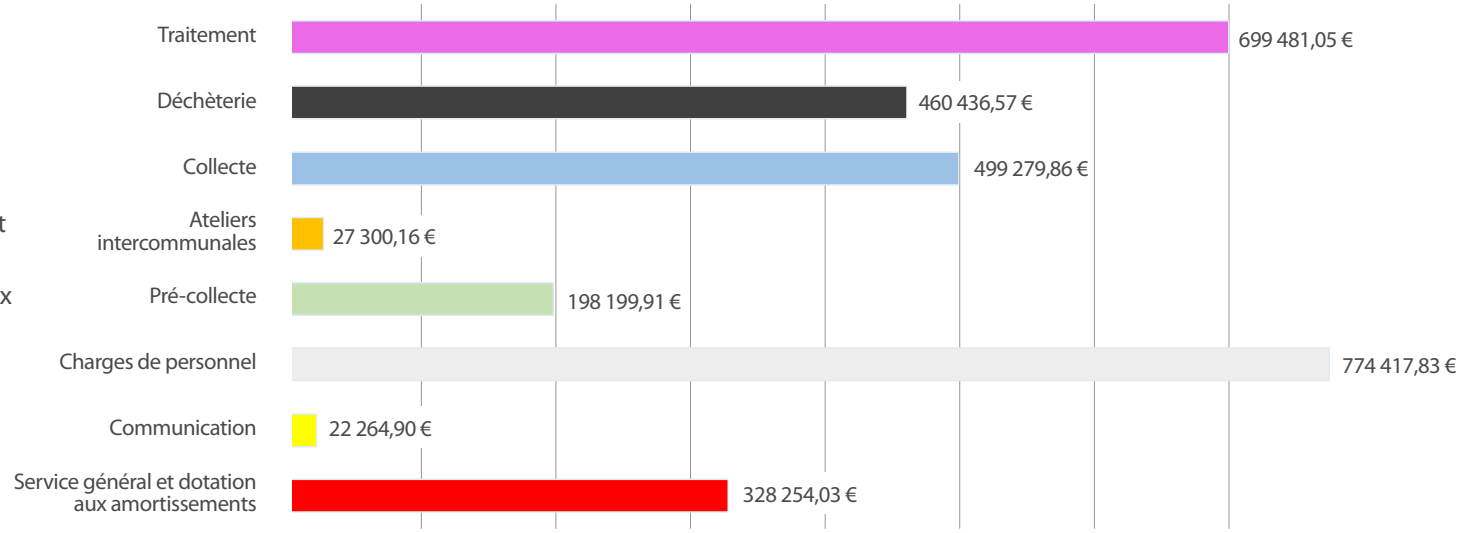
En 2024 : **3 109 584,27 €**

**3 009 634,31 €**

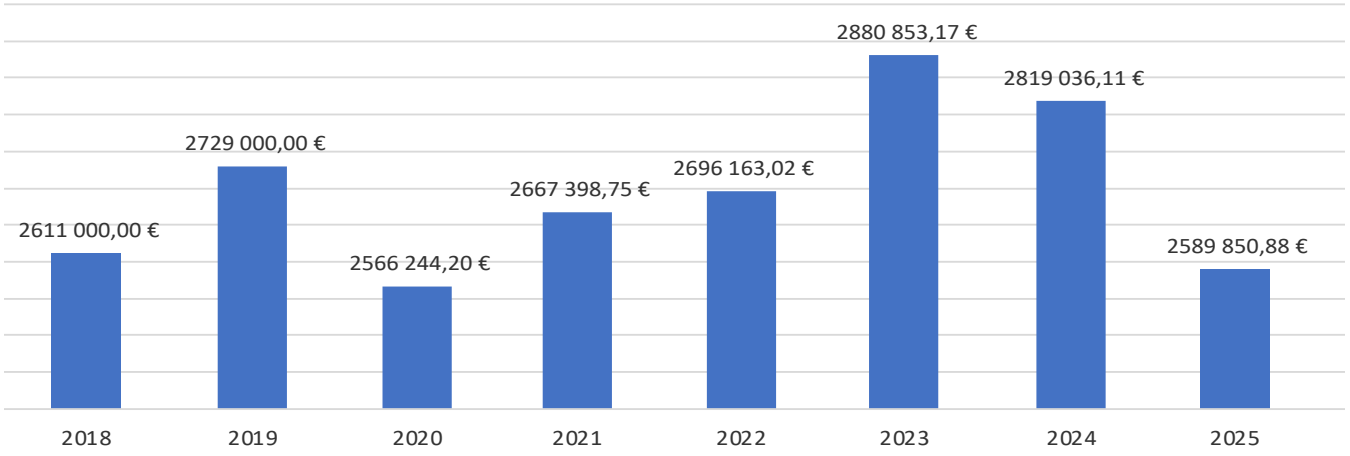
Le SMEDAR ne facture pas le tri à la collectivité, il se rémunère avec les recettes perçues grâce à la vente de matériaux, les soutiens, etc. Ainsi, la collectivité n'a pas connaissance du coût du tri, ni des recettes réelles.

Les dépenses du service déchets sont financées par un budget annexe au budget général depuis 2020.

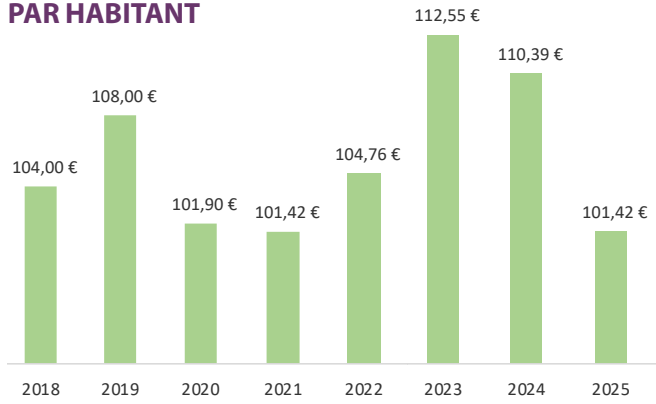
Depuis juillet 2024 : les professionnels publics et privés désireux et pouvant être collectés géographiquement par le service public doivent s'acquitter d'une redevance spéciale pour les coûts liés à la collecte des ordures ménagères et déchets ménagers recyclables.




### ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ




### ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR HABITANT



Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LES COÛTS EN DÉTAILS...

## DÉTAILS DES COÛTS DE TRAITEMENT PAR FLUX DE DÉCHETS

| Flux | Montant TTC | Coût TTC/ habitant |
|---|---|---|
| Ordures ménagères résiduelles | 602 112,56 € | 23,6 € |
| Déchèterie de Villers-Ecalles traitement/ transport | 414 328,29 € | 16,2 € |
| Déchets verts Barentin, Pavilly, Limésy | 64 810,41 € | 2,5 € |
| Services techniques municipaux | 7 454,97 € | 0,3 € |
| Traitement des déchets alimentaires dans les établissements scolaires | 804,92 € | 0,0 € |
| **Total des coûts de traitement** | **1 089 511,15 €** | **42,60 €** |

| Coût aidé 2025 TTC | Coût aidé 2025 TTC/hab |
|---|---|
| 2 589 850,88 € | 101,42 € |

| LES CHARGES | Montant TTC | Coût TTC/ habitant |
|---|---|---|
| service général, formations et dotation aux amortissements | 328 254,03 € | 12,85 € |
| communication | 22 264,90 € | 0,87 € |
| charges de personnel | 774 417,83 € | 30,33 € |
| pré-collecte | 198 199,91 € | 7,76 € |
| ateliers intercommunaux | 27 300,16 € | 1,07 € |
| collecte | 499 279,86 € | 19,55 € |
| déchèterie | 460 436,57 € | 18,03 € |
| traitement | 699 481,05 € | 27,33 € |
| **Total charges TTC** | **3 009 634,31 €** | **117,79 €** |

| LES PRODUITS | Montant | habitant |
|---|---|---|
| reversement des filières D3E, déchets métalliques, éco-mobilier, DDS | 52 445,08 € | 2,05 € |
| autres produits | 39 396,79 € | 1,54 € |
| FCTVA de fonctionnement | 1 569,62 € | 0,06 € |
| redevance spéciale des professionnels collectés par le service public | 288 639,86 € | 11,30 € |
| amortissements de subventions de la section d'investissement | 37 732,08 € | 1,48 € |
| **Total produits** | **419 783,43 €** | **16,44 €** |

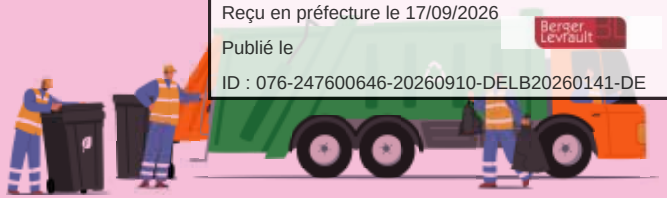
## LES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES EN 2025

| Prestation | prestataire | Montant TTC | coût en € TTC/ habitant | Fin du marché |
|---|---|---|---|---|
| collecte des déchets verts Barentin, Pavilly, Limésy | VEOLIA PROPRETE | 186 563,00 € | 7,3 € | 12/07/2027 |
| collecte du verre | VEOLIA PROPRETE | 30 175,87 € | 1,2 € | 03/01/2026 |
| collecte du carton | APCAR | 3 000,00 € | 0,1 € | 31/12/2025 |
| collecte des déchets alimentaires dans les établissements scolaires | ALCHIMISTES | 17 525,67 € | 0,7 € | 31/12/2025 |

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# CONTENEURS & COMPOSTEURS

## QUELQUE CHIFFRES




**6 camions bi-compartimentés dont 1 ancien ont parcourus 58 494 km en 2025.**

### CONTENEURS / MOTIFS DES DEMANDES

| Communes | Dotation collecte bimensuelle | Nouvelle construction / 1ère demande | Bac cassé lors de la collecte | Bac cassé suite à l'usure | Bac incendié | Bac disparu | Changement de capacité | Total par commune | en pourcentage |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Barentin | 439 | 147 | 291 | 164 | 2 | 16 | 281 | **1340** | **72** |
| Pavilly | 147 | 63 | 39 | 26 | | 13 | 76 | **364** | **20** |
| Sainte Austreberthe | | 7 | 4 | 2 | 0 | 1 | 1 | **15** | **1** |
| Limésy | | 12 | 5 | 3 | 0 | 2 | 6 | **28** | **2** |
| Goupillières | | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | **3** | **0** |
| Emanville | | 7 | 1 | 1 | 0 | 1 | 5 | **15** | **1** |
| Bouville | | 19 | 5 | 5 | 0 | 2 | 5 | **36** | **2** |
| Blacqueville | | 7 | 4 | 1 | 0 | 1 | 3 | **16** | **1** |
| Villers-Ecalles | | 7 | 10 | 4 | 0 | 1 | 10 | **32** | **2** |
| **Total par commune** | **586** | **269** | **359** | **207** | **2** | **37** | **389** | **1849** | **100** |
| **Pourcentage** | **32** | **15** | **19** | **11** | **0** | **2** | **21** | 100 | |

### COMPOSTEURS

| Communes | Composteurs | | Total par commune |
|---|---|---|---|
| | 210L | 400L | |
| Barentin | 426 | 264 | **690** |
| Pavilly | 210 | 50 | **260** |
| Sainte Austreberthe | 1 | 3 | **4** |
| Limésy | 0 | 4 | **4** |
| Goupillières | 0 | 1 | **1** |
| Emanville | 3 | 1 | **4** |
| Bouville | 5 | 4 | **9** |
| Blacqueville | 1 | 2 | **3** |
| Villers-Ecalles | 2 | 0 | **2** |
| **Total par capacité** | **648** | **329** | **977** |
| **hors dotation collecte bimensuelle** | **75** | **53** | **128** |

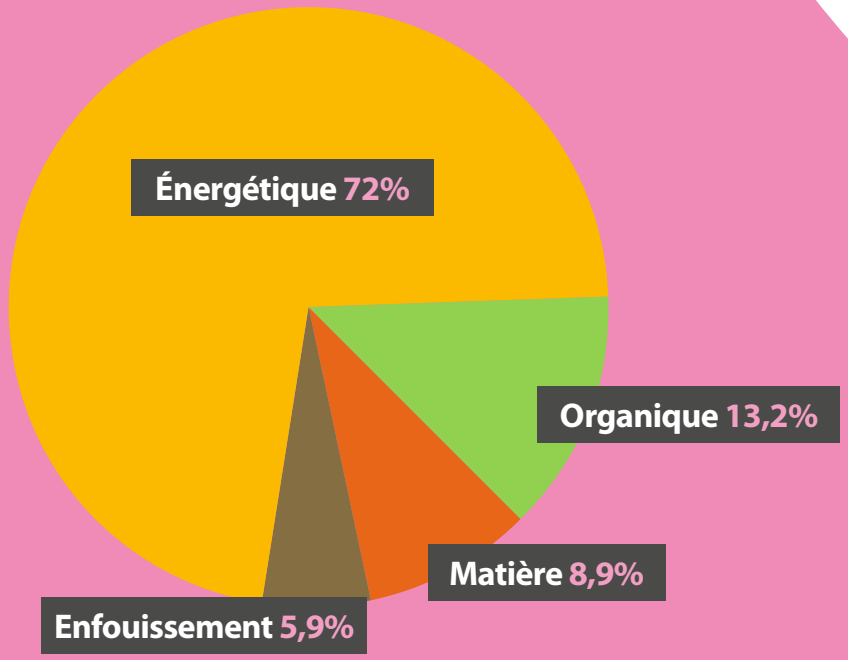


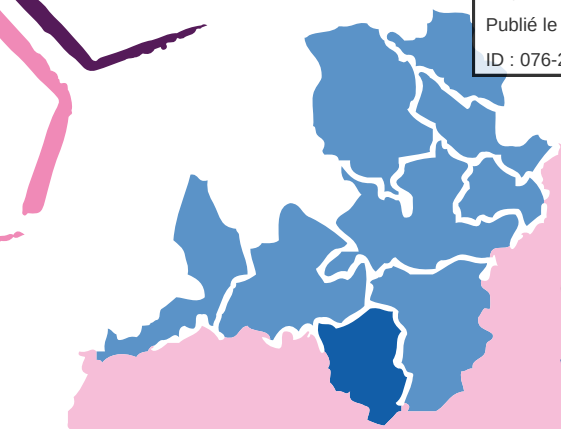
Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LE TRAITEMENT

## CHIFFRES CLÉS

### RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR MODE DE VALORISATION



**QUAI DE TRANSFERT DÉCHÈTERIE**
**VILLERS-ÉCALLES**

**Plateforme de compostage**
**Saint-Jean-du-Cardonnay**
Capacité : **40 kt/an**
Tonnages entrants 2025 : **60 /kt**
Production 2025 (compost) : **22 887 tonnes**

**Centre de tri**
**Le Grand-Quevilly**
Capacité : **35 kt/an**
Tonnages entrants 2025 : **35,9 kt**

**Unité de Valorisation Energétique**
**Le Grand-Quevilly**
Capacité : 325 kt/an
Tonnages traités 2025 : **325 kt**
Production 2025 :
Electricité : **160 694 MWh**
Chaleur : **97 436 MWTh**
Mâchefers : **74 kt**

**ECOPÔLE**
**VESTA**

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE

# LE TRAITEMENT

## LES MODES DE VALORISATION DES FLUX

L'indice de réduction des déchets enfouis est défini comme le rapport entre les tonnages enfouis en 2010 et les tonnages enfouis en 2019, multiplié par 100. Ainsi, un indice de 51 indique que seuls 51 % des tonnages enfouis en 2010 sont toujours enfouis en 2019. Cette bonne évolution s'explique par le tri de la benne non-incinérable et la mise en place de la benne mobilier, qui permettent de détourner une part croissante des encombrants de l'enfouissement.

| FLUX | TRANSFERT | INSTALLATION DE TRAITEMENT /REPRENEUR | MODE DE VALORISATION |
|---|---|---|---|
| **Ordures ménagères résiduelles** | Villers-Ecalles | Unité de Valorisation Energétique / SMEDAR | Energétique |
| **Multi-matériaux** | Villers-Ecalles | Centre de tri / SMEDAR | Matière |
| **Verre** | | | Matière |
| **Déchets verts** | | Plate-forme de compostage / SMEDAR | Organique |
| **Encombrants** | Déchèterie (Villers-Ecalles) | | |
| **DÉCHÈTERIES** | | | |
| Incinérables | | Unité de Valorisation Energétique / SMEDAR | Energétique |
| Non-incinérables | | Centre de tri / SMEDAR | Matière / Energétique /Enfouissement |
| Mobilier | | Eco-Mobilier | Matière |
| Gravats | | CEMEX (Oissel) | Enfouissement |
| Déchets verts | | Plate-forme de compostage / SMEDAR | Organique |
| Métaux | | Gardet et De Bezenac (Petit Quevilly) | Matière |
| Cartons | | Centre de tri / SMEDAR | Matière |
| D3E | | IPODEC (PetitQuevilly) | Matière |
| Batteries | | Triadis (Rouen) | Matière |
| Piles | | COREPILE | Matière |
| DDS | | Triadis (Rouen) | Energétique |
| Amiante | | IKOS Environnement | Enfouissement |
| Huiles | | Eco-Huile (Lillebonne) | Matière (Régénération) |

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 076-247600646-20260910-DELB20260141-DE



**88,5 km²**

**9 communes**

**4 espaces dédiés à l'activité économique**

**environ 8000 emplois**

**25 536 habitants**

**5635 hectares de terres agricoles (environ 80 exploitants)**

103, Allée des Vergers
**76360 Barentin**
**02 32 94 92 15**
**www.cccauxaustreberthe.fr**